ADVIS, REMONTRANCES ET REQVESTES AVX ESTATS GENERAVX tenus à Paris, 1614.

Par six Paysans.

ADVIS, REMONTRANCES ET REQVESTES AVX ESTATS GENERAVX tenus à Paris, 1614.

Par six Paysans.

ADVIS,

REMONSTRANCE ET *Requestes aux Estats generaux tenus à Paris, 1614.*

Par six Paysans.

LE BOVRGVINON.

ET à vous, Messieurs, & à vous. Vous estes empeschez, nõ pas cõme: vne poule qui n'a qu'vn poulet; mais si vous ne l'estes, à tout le moins vous le faictes: Ie dis les empeschez, aucuns & non tous. Vous nous voyez icy bien equipez, qui auons pris la hardiesse de venir au lieu Sacré: Auons disputé longuemẽt pour les rãcs, en fin la Bourgonne l'a emporté. Premier ou dernier, cela n'importe, pourueu que les affaires aillent bien. La derniere lettre de l'Alphabet est aussi necessaire que la premiere (dict nostre Curé.)

Vous contemplez le Picard, habillé de mesme que moy, tous deux auons la teste chaude, bons paysans, bons laboureurs qui le trouuõs bon, si faictes bien vous Messieurs des Estats tãt Clercs que Laiz. Voyez le Chãpenois & Briois auec la faucille vestus de peaux de veau. Le Poiteuin auec sa grãde sequenie & ses sabots,

vestu de peaux de Cheureau. Le Breton fort & dispos, testu & opiniastre, vestu de peaux de vache. Le Tourangeau auec gros chapelets, vne branche de meurier à son chapeau, & dans sa main vne serpe a emunder les antes. Nous voicy qui venons demander iustice au Roy. Nous sommes compris sous le tiers Estat, & esperons que ceux qui en ont la charge s'en aquiteront. Vous nous voyez simplemēt couuers de ce que la Nature nous dōne, sans beaucoup d'art, non sans peine. Nous ne sommes pas si estranges en nos habillemēs que le paysan du Danube, au temps de Marc Aurele Empereur, mais nous auons a vous dire plusieurs choses & autres. Ceux qui ont pris la charge de parler pour nous (s'il leur plaist) excuseront nostre iuste douleur. Nous voicy pour dire nos griéfs auec toute humilité & reuerance à nostre Roy, Image de Dieu, son Lieutenant en Terre, ouy son Lieutenant, & bien d'vne autre façon que les decretales modernes ne chantent, & quelques faux Docteurs enseignent. Vous cognoissez bien ces Prouinces qui en tout ou en partie ont esté gaulees, c'est à dire broutees, desolees. Nous demandons iustice, qu'on nous rende nos vaches nos veaux nos cheureaux: mais nostre bō froment & nos vins angoulez par les Suisses & autres oyseaux de rapine.

Les Testes sont venues les premiers à ceste assemblee, elles s'en veulent bien faire accroire, cõme de raison : Nous sommes les iambes & les pieds. Qui aura coupé les pieds & les iambes à ces belles Testes, les vnes mittrees, les autres empannachees à la lansquenette les autres à quatre goutieres, il y en a qui se trouueroyent bien estonnez. Coupez aux genoux vous auriez tous fort mauuaise grace, mais qu'il ne vous en deplaise, Messieurs, fussiez-vous auec belles quilles d'yuoire ou d Ebene bien dorees & pindarisees. Qui auroit osté les fondemens du Louure ceste belle Architecture ne seruiroit pas de beacoup, & ie m'en rapporte à vostre iugement. Nous sommes les iãbes & les pieds qui portons ce grand corps, de plus le ventre qui le nourrissons Baze, & Piedestaux qui le soutenons. Tout cela abiet, incongneu, sans aparence. Quand on en parle c'est auec tãt de mespris, ce manant, ce vilain, ceste lie. Cela est vray, sans esclat sans ornement. Disont plus, la Cloaque, la Sentine de vos passions, de vos furies, de vos rebellions. Nous portõs, entretenons, & engraissons tout au contrire de la rate qui s'enfle & desseche le corps, nous sommes dessechez & mangez & (ô mal-heur!) le iouët du monde & la Balieure.

Nous engraissons ces mittres & prenons patience, parce que c'est a bonne intentiõ afin

qu'on prie pour nous, qu'on nous inſtruiſe, qu'on nous corrige, & le monde ſçait comment la pluſpart s'en aquitent & comment on nous endoctrine: Mais combien il en eſt parmy eux qui n'eſtudient mie de peur des Auripiaux. I'ay quelque opinion qu'il s'ẽ trouuera plus de mulets qui ſentẽt l'Aſne que de cheuaux d'Eſpagne. Auſſi ne ſont-ils pas hommes de guerre, comme iadis au deux premieres races de nos Roys, hormis l'Eueſque de Poicters & quelques autres que ie pourrois nõmer de Doctrine, de Qualité & de Probité qui degaineroyent s'il en eſtoit beſoin,

Nous engraiſſons ces Eſpees, parce qu'elles nous conſeruent contre les eſtrangers qui nous auroyent tous mis a ſac ſans elles. Pour ceſt item nous y contribuons de bon cœur, toutesfois nous deſirerions qu'on y allaſt auec plus de modeſtie, & de conſideration. Nous engraiſſons les Marchands, Artiſans & autres du Tiers Eſtat qui ſeruent à la Republique. Patience: Mais quand à ces bonnets quarez qui grimpent du Clergé, de la Nobleſſe, & du peuple, nous regrettons & lamentons qu'ils mangent nos viures, & qu'ils nous facent ieuner pour s'egorger de perdreaux & de gelinotes de bois. La cauſe, Meſſieurs, c'eſt qu'ils ne ſeruent de rien à la Republiq. C'eſt vn quatrieſme corps engendré de corruption, qui vit de

corruption suiuant la maxime des Naturalistes, que le corps est nourry de la mesme chose dont il engendre. Quatriesme corps qui ruine les autres trois qui sont si sots (pardonnez à nostre zele Messieurs) qu'ils se laissent manger comme des veaux. Pensez si cest Andriague n'en est pas bien aise. Et pourquoy le souffrez-vous? N'entendons en façon quelconque parler de ces graues Senateurs des Cours de Parlemens, & principalement de celle qui est la gloire des Senats du monde: car nous sçauons qu'il y a beaucoup de gens de bien qui sont Collonnes de l'Estat, mais de tant de Procureurs, Aduocats, & autres sensuës qui nous succent iusques aux moüelles. Bien nous plaignons nous dequoy il les tolerent, & pour cest item il n'y a moyen de nous en taire.

Voila donc ces trois corps & ce quatriesme de corruption nourris par nous. Ils se batent aux pressences, ils sont tous boufis d'orgueil & de vanité. Nous les nourrissons tous & on ne fait conte de nous certes non plus que des excremens. Iniustice estrange & incroyable, & quasi vn reproche à la Nature de nous auoir faict les peres nourriciers de ceste Monarchie, & qu'on nous traite si mal. Que nous soyons les piez, les iambes, le ventre, nous sommes encores ioints auec la teste, auec le cœur par des nerfs, par des arteres, & auōs apris de ces deux

parties qu'il y a vn ordre au monde estably de Dieu, vne distinction des Personnes & des Estats, mais qu'il y a aussi vne liaison. Nous ne voulons pas estre le cerueau, le cœur les bras, les mains la poictrine: Confessons que nous sommes les iambes & les pieds aduouez aussi que nous sommes le foye. Au moins si nous portons les fardeaux qu'on ne nous tronque pas, que nous ne soyons point mutilez barbarement, & si on nous seigne qu'on ne nous tire pas tout le sang.

Il y a long temps que nous auons occasion de nous plaindre de ce quatriesme corps, & maintenant nous nous plaignons particulierement de ces espees. Demandons iustice au Roy pour le passé & ordre pour l'aduenir. En plaine paix (pour le reste du Royaume) batus, emprisonnez, tuez, nos femmes & filles forcées en toutes ces Prouinces, tant d'inhumanitez commises, & personne n'a pris nostre cause en main. Nous sómes aux pieds du Roy nostre souerain Seigneur qui a puissance sur nous, sur nos vies, sur nos femmes & enfans, disons puissance souueraine: mais il est nostre pere, & ceste puissance il l'a tient de Dieu. Comme pere nous en esperons secours, œuure de clemence & de bonté: comme la tenant d'enhaut nous en deuons attendre iustice, de peur que Dieu ne la prene de luy.

Ne

Ne pouuons comprendre comment le Roy s'est laissé brauer à ses subiects, prendre ses villes & se cantonner aux faux bourgs de sa ville capitalle. Il y a tant de compagnies de cheuaux legers, de Gendarmes, de Regiments entretenus & le Roy n'a-il pas moyen de se faire obeyr ? Nous payons & nourrissons tous, Piez plats (dira quelqu'vn) cela est trop cogneu & vous ne dictes rien de nouueau. Pié pointu, respondons testes folle (Messieurs pardonnez à nostre iuste douleur) c'est ce qui nous cabre & nous met au desespoir, On congnoist l'iniustice, la tyrannie, l'oppressió insupportable & (ô Dieu du Ciel!) on est sourd à nos plainctes pēdant que nous sommes aux derniers traicts de la mort. Au Roy donc en sa Maiorité, à la Reyne sa mere la gloire des Reynes, le soutien de la France, & a Messieurs du Conseil nous demandons reparation de nos maux soufers & soulagement de nos miseres pour l'aduenir.

Ce n'est pas pour nous seuls, c'est pour tous. Quand la terre ne sera point labouree, ny les vignes faictes & les autres ouurages rustiques que deuiendra le Roy mesme auec tout le reste? C'est dóc pour le bien commun que nous parlons, prests à donner franchement de nostre sang, de nostre gresse, de la sueur de nos corps: Mais que les veines nous soyent toutes

vuidees, que la ſubſtance ſoit toute deuoree, que nos trauaux ſoyent conuertis en larmes de ſang, nous crions à Dieu & au Roy pour auoir vne meilleure condition, ou à la fin de noſtre vie. Nous ſommes dit-on comme les Aſnes qui portent tout ſouuenez-vous Meſſieurs des Eſtats à ce propos, que ſuiuant le Prouerbe Eſpagnol, *El aſno ſufre la Carga y no la ſobrecarga*, l'Aſne ſoufre la charge, mais non la ſurcharge, & ſans le reſpect de la cõpagnie, nous pourrions dire à pluſieurs qu'ils deuroiẽt auoir compaſſion de leurs freres.

Nous auons beaucoup de choſes à remonſtrer, aduis à donner, & ſecrets à deſcouurir. Nous commencerons par vne lettre intercecepte, qui nous eſt venuë en main paſſant chemin. Vous aurez patience d'en ouyr la lecture, s'il vous plaiſt. Auſſi vous n'auez pas grandes occupations les iours des feſtes.

Goinfre l'auenturier à Friquenelle, Salut:

Friquenelle moy amy, ie le diſois bien touſiours, & on ſe mocquoit de moy, que le Prouerbe Italien eſt trop veritable à mon grandiſſime regret, *I popoli s'amazzano, gli Principi s'abracciano*. Les voila tous à la Cour comme aux dernieres idees de Ianuier careſſés, bien venus teſte haute, bon minois que vous diriez qu'ils ont ſauué l'Eat. Aſſis aux Eſtats ou ailleurs à grans pennaches les vns, autres petits, tenant

leur rang hors-mis ceux qui voyent iouer à la gallerie, de peur de choquer l'antiquité de leur Escusson attendant les ratepennades à la tenuë des Estats aux Calendes Grecques pour estre fait comme de raison. Les voila donc gaillards & nous bien penauds, bien sots d'auoir vendu le pré ioly, le moulin, le fief sur ces Esperances. Nous dirõs, nous ferons. Par ma fressure nous sommes en belles assiete. Ils faisoyent tant les eschauffez. Gueridon nous en auoit aduertis dés le commencement. Le bien pupblic, le seruice du Roy. Tout auant. Et puis tout s'est fondu en leur interest particulier. Et nous autre fols de haute gamme de les auoir creus ces Caioleurs, enioleurs (marchand qui perd ne peut rire) ie suis fort ofencé, ô mõ fief. Ie serois d'aduis qu'à plusieurs on donnat des chapeaux de Cardinaux pour faire despit aux Romains & aux Castillans, aussi nous en auons trop peu en France. Ceste disgrace & bricole des fausses esperances nous doit aprendre à nos despens que la plus grande finesse est de seruir le Roy, Dieu le commande. Il y a plus de moyen de nous aduãcer en vne heure que ces gens là en toute leur vie. Tousiours à l'Escu de *France* pour estre bien & qui a le Roy fait tousiours vn leué. I'ay vendu mõ fief pour ces belles promesses & ma femme me bat cõme plastre. Maudite Ambition des grands qui

cauſe tant de maux. A Dieu Friquenelle mon amy, ie croy que tu as auſſi mauuaiſe mine que moy quand tu te ſouuiens de la guerre de Soiſſons. I'enrage, ie forcene, ô mon fief! Eſcrit de ma maiſon à mal garny à la fin d'Octobre & au commencement de ma Diete & de mon Careſme, ô mon fief.

Voila Meſſieurs des Eſtats la lettre du Cõpagnon. Il n'y a Sorbõne, ny College des trois Eueſques qui puiſſe faire vne leçon plus haute à ces Rolands & Mandricars coureurs & picoreurs de vaches, que ceſte naïfue miſſiue toute mal coiffee qu'elle eſt. C'eſt vn fleau de Dieu que la guerre mais la Ciuile eſt eſpouuantable. C'eſt là où nous vouloyent porter ces zelez Eleazars du repos public, ces Brutus & Caſſius & nous les voyons qui font encores les reſolus. Nous ſommes ſubiects & deuons tout ſuporter patiemment par les loix diuines & humaines: Mais ſouuenez-vous que les Peuples n'ont iamais faute de Roys de Princes ſinon pour les couduire au moins pour les manger: Et ils ne ſe donnent point de peine qui que ce ſoit pourueu qu'ils viuent heureuſemẽt. Marque ceſte chaſſe qui a intereſt à l'eſcot.

Nous auons auſſi a vous dire que paſſant chemin nous viſmes faire vne plaiſante Reueuë ſans toucher argent. Le Capitaine qui marchoit à la teſte de la troupe tenoit

dans la main quelques vieilles Pancartes couuertes de toiles d'airaignees, auoit vne Nef de papier sur la teste sans voile & sans Timon & sur vn escriteau la figure d'vne lanterne toute rompue auec des parolles Barbares qui signifioient, *Ie vous feray riches.* Il marchoyent à la desbandade ayant presque tous des Tableaux dans leurs mains. Il y en auoit plusieurs auec Chaperõs verds & aureilles de liures & des marotes, leur deuise Batrogoin, *Plus ou Rien.* D'autres auoyẽt des coins & des marteaux & ceste deuise, *Tout de bõ aloy*, Plusieurs autres estoyẽt la portãts vn papier rouge & ceste deuise en chãp verd; *Il sera bruslé*, Toutes ces gens de differente humeur & condition estoyent là pesle-mesle confusément comme des estourdis que ie laisse à vous representer pour cause de briefueté, & pour venir aux articles que nous desirons vous proposer pour le bien de l'Estat.

ARTICLES.

Nous suplions à genoux le Roy Tres-Chrestien, le plus grand de l'Vniuers, auec toute reuerance & humilité d'accorder les Articles suiuans (sauf meilleur aduis.)

PREMIEREMENT.

1. *Que ſa Maieſté iurera ſolennellement de taſcher (auec l'aide de Dieu) d'oſter les ſciſmes de la Chreſtienté, & particulierement de ſon Royaume pour la Religion, eſtant venu en aage competant: & que ſadicte Maieſté fera durant ceſte aſſemblee des Eſtats vne declaration de ceſt article & autres qui seront approuuez, enregiſtrez à la Cour de Parlement & publiez par tout le Royaume.*

2. *Que les blaſphemes ſeront punis.*

3. *Les Simonies oſtées.*

4. *La Paulette & toute venalité d'offices de iudicature, de finances dans le* Royaume *& de toutes ſorte de charges dans la maiſon du* Roy, *&c.*

5. *Que la pragmatique Sanction ſera reſtablie.*

6. *Que l'alliance du Grand Seigneur ſera rompuë, & n'y aura plus d'Ambaſſadeur à ſa porte.*

7. *Que la nobleſſe ſera remiſſe en ſa premiere ſplendeur & adminiſtrera la iuſtice comme anciennement: Neantmoins que la porte ſera touſiours ouuerte à la vertu pour les charges de quelque conditiõ qu'on ſoit.*

8. *Que le commerce ſera eſtably, & les Galeres remiſes comme du temps du R. F.1. & H.2. pour y enuoyer ſi le cas y eſchet tant de factieux qui fourmillent en France.*

9. *Que nul ne pourra eſtre Abbé ny Curé qui ne ſoit bon Theologien, & ſi pluſieure s'en trouuent aux abois & à l'Eſpagnolle s'en curent a les dens à*

ieun a leur dam.

10. *Que la recherche soit faicte des concussions largins des gens de Iustice, & sans faire tort a personne on en retirera des sommes excessiue pour le Thresor du Roy.*

11. *Que les Commissions emanées du Conseil du Roy n'ayant besoin d'estre confirmées par les Cours de Parlement, si ce n'est celle de Paris pour certains cas. Si iustes elles doiuent estre receues: Sinon on les fait tousiours passer aux autres Parl. par faueur ou par argent. Argent fait tout. Cela est trop cogneu.*

12. *Que le grand Conseil soit osté non seulement comme inutille: mais comme vne eschole de chicane, où ils se hastēt tant à la fin du Semestre (pour ne laisser rien à leurs sucesseurs d'aussi bon apetit qu'eux) qu'ils ont iugé quelquefois des procés à trois dés.*

13. *Que les baillifs & Seneschaux exerceront leurs charges cōmme anciennement auec le mesme pouuoir & authorité sans Lieutenans estans presens & ne pourront en auoir que de robe courte, en leur absence, non autrement, & que les Lieutenans qui sont à present seront suprimez par mort.*

14. *Qu'à l'aduenir il n'y ait plus de Connestable ny de Colonel de l'Infanterie. Ces charges sont inutiles & leur authorité dangereuse principalement à la minorité des Roys: & qu'on en face vne Loy Salique bien salee qui ne se corrompe iamais.*

15. *Que nul sujet du Roy quel qu'il soit ne pourra faire battre monoye & qu'il ne s'en metra que de la*

marque du Roy.

16. Qu'on trauaillera pour les monoyes sur le fin sãs iamais en afoiblir le pié & la saque d'icelles defenduë sur peine de la vie.

17. Que tous Iuifs seront banis du Royaume ou qu'on ne chantera plus Messe.

18. Qu'à l'aduenir on ne se seruira point d'estrangers pour la guerre bien leur payera on pension pour entretenir l'aliance. Vn Suisse despend plus que six François. La premiere chose qu'il iure, c'est de n'aller point aux assaux & la veille ou sur le point d'vne bataille, de tourner ses armes contre nous s'il ne touche argent. Honte & reproche à la France qui à tant d'homme de ne sçauoir se passer de ses voisins.

19. Que deffence soient faites à peine de la vie à tãt de faineans d'aller en pelerinage hors du Royaume qui emportent en Espagne, & Italie, plus d'vn million d'or tous les ans. Requeste presentee par S. Denys, & ses compagnons martyrs, S. Michel, Saincte Geneuiefue & autres qui valent pour le moins autant que les Saincts estrangers. Iustice leur soit faite sans attendre le mandat de Rome & pour cause.

20. Que deffences soient faites à tous Predicateurs d'esmouuoir le peuple à seditiõ à peine d'y laisser le moule du bonnet.

21. Que les Officiers dans la Maison du Roy soyent Gentilshommes comme anciennement, mes-

mes

mes du Temps de S. Louys ſuiuant le meſme ordre.

22. Que les Compagnies des Gendarmes & cheuaux legers ſeront fournies de gentilshommes ou autres de famille honorable ayans de la Vertu.

23. Que tous Gouuerneurs, Maiſtres de Camp, Capitaines & Commiſſaire des guerres ſeront caſſez qui en façon quelconque mettront les gens de guerre en la bourſe ou le permettront.

24 Que la Chicane ſera exterminee : Mais atendant ſon entiere deſtruction au ſalut de tant d'ames endiablez qui en viuent, on rongnera les robbes & ſoutanes des Chicaneurs parce qu'il n'y a que trop d'eſtoffe ſur ces ſots anes principalement quand il fait croté.

25 Que les Duels ſeront arrachez à iamais & pour ceſt effect le Roy iurera de nouueau à ſon bon iour oubliquement & ſollennellement que le premier qui luy demandera Grace ſera lapidé.

26. Que tant de gens de neans faicts gentishommes de la chambre pour cent francs, ou par le Roy deffunt durant la fureur des troubles: Autres Gentils-hommes ſeruans ou Eſcuyer pour trente francs en Guyenne & ailleurs ſeront caſſez comme verre de fougere ou autremẽt ſauf leurs recours à qui bon leur ſemblera, ſans deſpens.

27. Que ceux qui ne ſont de bonne & ancienne maiſon ne pourront faire appeler leurs femmes Dames ſur paine de punition corporelle: Mais pour pauure qu'ils ſoyent permis à ceux qui ſeront de la ſuſdi-

te qualité. A eux conseil donné de ne faire pas ventre de bureau & robe de velours. Ainsi tant de petites Dames du Triq traq des guerres Ciuiles seront desdamees, voire deschaperonnees s'il semble bon aux Estats.

28. Que ces tiltres de haut & puissant seigneur, de Meßire & de Cheualier ne pourrōt estre mis aux contracts que par Comtes, Barons, en fin haut Iusticiers de la vielle impreßion & non de celle des Chāpignons d'vne nuit à peine de confiscation de leurs fiefs ou de grosses amandes ameres.

29. Que les financiers, gens d'Eglise & de Chicane contribueront tous pour acheuer le dessein du bastiment du Louure, afin d'empescher que les estrangers ne facent la mouë en voyant vne si laide entree.

30. Que les Princes & riches Seigneurs n'auront nulles pensions, hormis les Officiers de la Couronne & Gouuerneurs des Prouinces pour tenir table seulement non pour entretenir des Pensionnaires & se faire des Creatures au despens du Roy: Aux leurs tant qu'il leur plaira. qu'ils se defendent du prix.

31. Que dans les compagnies des Gendarmes, Cheuaux legers compagnies entretenuës aux Regimens & frontieres ne pourra entrer personne qu'auec cognoissance expresse & permißion du Roy sur peine que les chefs seront desmis de leurs charges.

32. Que nul valet ne pourra quitter son maistre

ſans billet à peine des Galeres.

33. Que les charges des Gouuerneurs des Prouinces, des villes, Grands Maiſtres Chambellans, Capitaines des Gardes & autres de la Maiſon du Roy & ailleurs ne ſeront point hereditaires.

34. Que le Roy proteſtera ſolennellement de maintenir tous ſes ſuiects en bonne paix tant d'vne que d'autre Religion.

35. Que les Peres Ieſuites ne hanteront point la Cour ſuiuant leur inſtitution fondamentalle, & ne ſe meſlerõt de l'Eſtat qu'à la façon des bons Peres Capuſsins, ſur peine de banniſſement perpetuel, & n'yront plus en Caroſſe.

36. Que Monſeigneur le Prince & les Princes & Seigneurs ſes conuenans quitteront leurs penſiõs au Roy pour quatre ans & ce ſera pour recompenſer ceux qui ont biẽ ſeruy leurs Maieſtez en ces occaſiõs paſſees. Plus donneront le tiers de leur reuenu pour autres quatre ans dont ſera fait vn fonds pour eſtre diſtribué (par des gens de bien) dans les prouinces ruinees, comme de raiſon.

37. Que les tailles ſeront portees par les Conſuls & Eſleus aux deſpens des communautez dans l'Eſpargne, qu'elles ſeront impoſees & leuees equitablement a peine de la vie.

38. Que ceſte confuſe cantité d'Officiers des finances & autres ſera oſtee par ſupreſsion ou autrement comme il ſera requis.

39. Que ceſte multitude innombrable de Sau-

terelles chicaneuses qui broutent tout verd & sec, & en termes indefinis, sont en nombre de plus de trois millions; soit abolie, ensemble six vingts mille Sergens qui sont dans le Royaume. Qu'estans conuaincus de concusions & maluersations ils seront enuoyez incontinant & sans delay aux Galeres, & que le general n'espargnera point leur peau.

40. *Que nul que les Princes n'entrera en carosse ny à Cheual dans le Louure. Permis aux gouteux, sciatiques & autres maleficiez de se faire porter en chaire s'il le trouue bon, par des Suisses ou autres n'importe.*

41. *Que celuy qui entreprendra iniustemẽt, quel qu'il soit, contre vn Officier domestique & commẽsal de la maison du Roy faisant sa charge sera demis de la sienne sans remißion & sans exception.*

42. *Que tout Officier de la maison du Roy qui vsera d'insolence sera cassé & puni exemplairement.*

43, *Que nul puisse auoir ny deux grandes charges, ny deux Gouuernemens d'importance, ou qu'il se forge deux testes & quatre mains.*

44. *Qu'il n'y aura plus d'Ambassadeurs ordinaires vers les Estrangers & n'y seront enuoyez qu'aux occasions, n'y deux à nous.*

45. *Que monsieur le President Ieannin demeurera en sa charge tant qu'il luy paira à peine que tout ira en confusion & que le feu S. Anthoine eschaufe quiconque luy voudra faire quitter.*

46. Que les Gouuerneurs des Prouinces & des villes changeront de trois en trois ans afin que chacun se rende capable & vertueux & se ressente de la Beneficence du Prince.

47. Que les maisons nobles achettees par des roturiers puissent estre rachetees & retirees par les plus proches parens en defaut de ce, par le Roy en rẽboursant comme de raison.

48. Que nul ne pourra tenir Carosse hormis les Euesques, s'il n'a vingt mille liures de rente ou s'il n'est de grande maison bien qu'il en ait moins, ou ayant charge publique.

49. Que les viures estant à bon marché tout le reste le soit aussi puis que les marchans & les artisans disent tousiours, les viures sont si chers, pour faire valoir leur chalandise.

50. Que nul a l'aduenir ne pourra estre Chancelier de France s'il n'est gentil-homme portant espee comme anciennement, capable, & lettré, ou de fort honorable famille & de grande & singuliere vertu & capacité.

51. Que nul Prince ne pourra estre assis ny marcher au rang des Princes du sang, ou qu'il n'y aura plus de loy Salique.

52. Que tant de Tresoriers generaux & Maistres des requestes seront suprimez par mort & leurs femmes desdamees, n'y aura qu'vn Tresorier general en chasque Prouince qui sera gentil-homme comme anciennement, & quatre Maistres des Requestes

pour tout.

53. *Qu'il n'y aura plus que deux Aduocats au Priué Conseil dont on fait vne autre cohue du Chastelet.*

54. *Que ces dignitez de Conseiller d'Estat ne se donneront plus qu'aux gentils-hommes de bonne & ancienne maison capables & vertueux: Neantmoins que les autres gentils-hommes ceux du tiers Estat y pourront paruenir quand ils excelleront en vertu & capacité.*

55. *Que le Roy iurera deuant Dieu en faisant son bon iour haut & clair en presence de tous, de rechercher & punir les Autheurs du parricide execrable de Henry le Grand. quels qu'ils soyent, pour expier ce sang espandu si barbarement, afin d'oster en partie l'opprobre de la France & reparer la honte qui nous est faite par toutes les nations de la terre de si grand abomination.*

56. *Que la loy soit faicte stable à iamais iuree auec grands sermens de ne faire aucun Edict qui ne soit iuste & comme tel exactement obserué. L'obseruation des Edicts ne dure pas trois iours: Incroyable ruyne à l'Estat et suiet de moquerie et de mespris aux Estrangers.*

Voila messieurs des Estats, que nous auions resolu de vous proposer (tousiours sauf meilleur aduis & le droit gardé a vn chacun, le tout sans dessein, sans animosité:) Dictes le vray,

Certes nous vous auons bien taillé de la be-
ſoigne & ne ſçauons ſi vous pourrez auancer à
la coudre toute euſſiez vous autant d'aiguilles
acerées qu'il y en a ches les Peletiers de Paris.
I'auois oublié vn article *Que nul Almanac ne ſoit
dedié au Roy*. Il y en a qui en rirôt, à eux permis.
Et nous diſons qu'il n'entendent pas bien les
Tropiques ny les Tropiques. Que le Cancer
mange & le Capricorne puiſſe coiffer les Teſ-
tes retrogrades qui n'entendent point le mou-
uement irregulier des affaires. Neſt-ce pas vn
ſcãdale qu'on dedie des ſuperſtitions & des
choſes defenduës par la loy de Dieu, à celuy
qui doit faire punir les Deuins & toutes ces eſ-
peces de ſorciers de mauuais regard ? Il y en a
bien d'autres, direz vous, plus hupez ou plus
Dupez qui triomphent. Tant pis Nous ſõmes
de pauures ruſtiques qui n'entendons ny Any
Boy & parlons ſelon vn ſens naturel & quel-
que experience des choſes du Monde.

Vous nous direz donq, Meſſieurs, que nous
vous auons, mis en grãd acceſſoire & que c'eſt
l'Eſtable d'Augias (comme diſont les Clercs) &
que vous n'eſtes pas de Hercules Gaulois. Il y a
bien de l'ordure. Vrayemẽt ce mon: Mais ce ne
ſõm es pas nous qui l'auons faicte. Il y a parmy
vous tant de Docteurs, d'hyſtoriens, de Legi-
ſtes. Voyez comment les perſes, les Medes, les
Grecs & les Romains, mais ſur tout les Frãçois

ſe ſont gouuernez en la corruption des Eſtats.
Et ie croy que ſans aller plus loin vous trouuerez dans les ordonnances de nos grands Rois tout ce qu il faut pour rendre vne Monarchie auſſi parfaictement heureuſe que la condition de la foibleſſe humaine le peut porter. Ie l'ay ouy dire à des Clercs. Examinez tout. Acordez bien vos chalumeaux & vous orrez de bons accords. Pourquoy tant d'honneur, de prerogatiues, de priuileges, d'abondance & ne vouloir point fueilleter les Annales, les Pancartes & les Chartres pour le bien public? Piez plats, direz vous, ſilence, vous nous tabuſtez les cerueaux. Nous ſçauons tout le Grimoire, il n'y a rien plus a fureter la France eſt plaine de belles loix. C'eſt d'elle que nos voiſins les ont empruntees, mais il luy eſt arriué comme aux Cordonniers qui chauſſent bien les autres & ne ſont iamais bien chauſſez. Par S. Iean vous nous rendez quinaus, Meſſieurs des des Eſtats, il n'y a pas vne lettre perduë. Ho! ho, voila donc la reſponce cathegorique.

Nous vous ſupplions qu'il nous ſoit permis d'eſplucher ce Negoce & peſer ſagement d'où vient vne ſi lourde faute & ſi dommageable. On eſt puny pour dire le vray, ſi le faut il dire. Ce mal-heur vient des Roys & de leur Conſeil. Quand vn homme eſt yure il ſe precipite a tout peril. Ce ne ſont pas les iambes, les

bra-

bras,le foye ny la rate qui en sont cause.Et qui donc à vostre aduis? C'est la teste. Les yeux guident & les piez portent.Ce sont offices reciproques. A qui tient-il que les loix ne soyent bien obseruees? Aux Magistrats. Le premier Iuge & Magistrat du Royaume s'est le Roy. Il faict les loix,les defait,les corrige, les modifie, tout auec Iustice,autrement il n'est plus Roy.Il est donc l'Ame des Loix, non seul, mais son Conseil despendant de sa Maiesté,Conseil suiuét lequel il se gouuerne.Il arriue que le Prince est de mauuais naturel ou a de mauuais Conseillers,par consequent les peuples sont opprimez & tout va en confusion. La faute,a ce cõpte,n'est pas d'vn seul, mais de plusieurs. Quand le Prince souuerain est mal disposé de son entendement, ou en bas aage il faut auoir recours a son Conseil.S'il y a du mal c'est à luy qu'il s'en faut prendre, & à qui donc, au Marguillier S.Merry?En ce bas aage de nostre tres grand Louys XIII. nous auons son Conseil. Suiuant les plus belles constitutions de l'Estat la Royne sa mere en est le chef. Monseigneur le Prince & les autres Princes,Officiers de la Couronne,principalement monsieur le Chancelier & plusieurs grãds y notables personnages de l'Estat font tout le corps c'est donc à ce Conseil qu'il se faut prendre en ce temps, si les bonnes loix ne sont pas obseruees ; car il ne

tient pas à nous que nos vaches ne nous soyẽt renduës,& ie m'en rapporte aux preneurs.

On nous dira que dans ce corps du Conseil qui doit estre le Baze de l'Estat, il y a bien des partie vlcerees d'ambition, d'auarice, d'enuie, & de toute sortes de malice. Nous le cognoissons tous,& les estrãgers s'en moquent, Quoy pour cela, Messieurs des Estats? N'estes vous pas assemblez pour cest effect ? Estes vous venus icy pour apprendre a danser ou a ioüer du flageolet? N'estes-vous pas choisis expres pour parler librement & iustement pour le bien cõmun? Vous despendez tous les iours six mille escus,& vous ne direz pas francement vos aduis? Serez vous des vaches ou des busles insẽsibles à nos maux insuportables ? Le Roy selõ la congnoissance que Dieu luy a donnee en ce bas aage qui surpasse l'ordre commun de la Nature(aussi est-il bien qu'homme par dessus les hommes) desire que son Royaume soit reglé sainctement & iustemẽt la Reyne sa mere qui aime plus l'Estat qu'elle mesme, & nostre felicité que la sienne propre, bonne s'il y en eut iamais entre les Reynes n'a point de plus haute ambition. Elle veut rendre compte aux Estats de sa Regence, a quoy elle n'est obligee ny par les loix diuines ny par les humaines. Se vit il iamais rien de pareil ? A qui tiendra-il donc qu'vn bon ordre estably en

ceste Monarchie ne soit obserué?

Nous sçauõs bien que le Roy ne tient que de Dieu & de son espee, que sa puissance est absolue & souueraine. Ainsi nous parlõs auec toute humilité & reuerence tenant les Estats : mais c'est en cela que nos Roys ont surpassé tous les autres. Car par vne assemblee legitime ils se sont tousiours communiquez à leurs peuples comme peres, nõ comme seigneurs seulement, pour ouyr leurs plainctes: c'est la plus excellente harmonie des Estats & forme de gouuernement qui soyent au monde & la plus admirable ou l'empire & la clemence, la force & la bonté sont ioinctes de façon que lors que le Prince souuerain n'aime plus ses suiects cõme ses enfans il desiste d'estre Roy. Voila donc les suiets qui representent les maux à sa Maiesté, tout cela ne git qu'en aduis, remonstrãces, suplications. Apres le Roy fait ce que bon luy semble par l'aduis de son Conseil: Ce n'est dõc pas vne bride à la puissance souueraine, il est vray Messieurs des Estats; Mais ie vous diray le secret lors qu'on represente viuement à nos Roys les Necessitez de l'Estat (cõme vrayment Roys & non Tyrans) ils ont cõpassion de leurs suiects & metent ordre aux affaires. Et si vous employez le temps à songer a vostre particulier, & vous piquer les vns contre les autres, quel moyen d'en decouurir les maux & d'en

rechercher les remedes; Ainsi tout demeurera en confusion & l'Estat tombera en ruyne.

Nous sommes pauures idiots & ne remarquons (selon nostre foiblesse) que les choses grossieres. Nous vismes faire vne cure en passant, d'vn miserable qui languissoit pour ne vouloir permettre qu'on luy coupat certaine partie de son corps. Les maistres expers luy disoyent que la Cangrene s'y aloit mettre & qu'il estoit perdu. En fin il soufrit qu'on la luy coupat apres auoir eu beaucoup de mal & sauua tout le reste. Qu'on oste donc ces parties vlcerees qui ne font qu'infecter ce grãd corps si on le veut remettre en sa premiere vigueur & santé. La difference de ces deux corps sera notable: Car a ce patient le corps luy demeurera mutilé, & cestuy-cy au contraire en sera plus entier. A l'autre on ostoit vne partie necessaire nee & nourrie auec luy naturellemẽt: A cestuy-cy on arrache des excremens engẽdrez par les excez & debauches des desordres & des guerres ciuilles; Corruptions de la malice des hommes, puanteurs des derniers siecle du Monde.

Vous estes comme Ephores pour corriger nos maux qui ne sont pas irremediables si vous auez iugement & courage de bien faire: Mais vous n'y allez que d'vne fesse, perdez le tẽps en ancre & en papier, en Discours inutil-

les en vanité de preſeance,cõplimens & autres bagatelles qui n'agreent pas à ceux qui vous defrayent. Quand on parle a aucuns de vos deſpences,ils diſent ſouſriant & donnant du naiz a qui en a aſſez que l'argent demeure dãs le Royaume. ô la triſte conſolation ! mais la grande deſolation! Celuy des concutions, des fauſſetez,des larcins des finances & de la chicane y demeure bien,& pour cela vos conclusions ſont elles iuſtes ? Le mauuais argument de Sophiſtes pour les bourſes des Communautez. On nous dit encore pour nous reiouyr, qu'au lieu d'exterminer a iamais ceſte maudite Paulete qui rend le larecin hereditaire on la veut continuer & qu'on vend toutes les charges & offices a la maiſon de Monſieur. Il y en a bien la pour nous faire deuenir fols par B mol &par B quare & nous le ſommes aſſez par Nature. C'eſt a vous Meſſieurs des Eſtats ou les Eſtats (comme il vous plaira) car ie ſuis vn pauure ruſtique qui n'entẽt ia la Gramatique, c'eſt a vous Meſſieurs d'y mettre ordre puis qu'ils plaiſt a leurs Maieſtez.

Nous craignons que nos Cayers comme noſtre argent s'en iront en fumee de cuiſine, ou autrement.Les trois Eſtats en ce Royaume ſont comme le cerueau,le cœur &le foye,tous trois vnis eſtroitement.Liaiſon incomparable mariage admirable de la Nature qui bute a

leur conſeruation. Les nerf, les arteres, les veines ont certaine tiſſure & correſpondance & contribuent tous en general & en particulier au bien commun. De leur Diuiſion s'enſuit neceſſairement la ruyne de tout le corps. L'Analogie qui eſt entre ces trois principales parties du corps humain & les trois Eſtats du Royaume eſt aſſez cognuë. Le Clergé guide comme le Nort de la Pieté. La Nobleſſe ſouſtient par ſon courage. Le Tiers Eſtat comme le foye, (ainſi qu'il a eſté dit au cõmẽcemẽt) diſtribue le ſang par ſes vaines à ces deux excellẽtes parties & les nourrit. Il eſt de ces trois comme d'vn nombre: vous n'y ſçauriez adiouſter ou diminuer ſans deſtruire ſa Nature. Nous ſommes des pauures ruſtiques qui n'entendons rien a ergoter: Mais nous tirons bien de là vn Argument que s'il n'y a vne bonne harmonie entre ces parties il ne faut attendre que la ruyne de tout le corps. Or chacun de ces trois a ſon office particulier par lequel ils ſont diſtinguez. Voyez les cinq doigts de la main ils ſont ſeparez & chaſqu'vn a vn mouuement incommunicable aux autres, & toutes-fois ils ſont ioints enſemble pour tout le reſte. Souuenez-vous de la fable qu'allegua ce grand Senateur Agripa durant la diuiſion de la Nobleſſe & du peuple.

Nous ſommes auertis qu'il y a vne mauuai-

ſe correſpondãce entre la Nobleſſe & le Tiers Eſtat. Ces iours paſſez on a dit certaines paroles ou il ny auoit pas beaucoup de faueur pour aucuns: Toutesfois dites ſimplement interpretées cruement & ſiniſtremẽt. Mauuais diſcours là deſſus & menaces auec meſpris qui teſmoignent que tout l'argent vif n'eſt pas dans les minieres. Pardonnez s'il vous plaiſt à ceſte liberté, il nous ſera permis de parler pour noſtre argent fixe. En termes generaux il ne ſe peut mieux dire. *Que c'eſt vne honte qu'il faille que le Roy achete la fidelité de ſes ſuiets à prix d'argent.* C'eſt la Theſe generalle qui eſt tres veritable, La Raiſon; Parce que nous deuõs tout au Roy par les loys diuines & humaines. De plus, la vertu n'eſt point mercenaire, elle eſt ſon loyer elle meſme en ſes belles & glorieuſes actions. Demeurãt donc dans ces termes perſonne de ſain iugement ne s'en doit offenſer. S'en ſcandaliſer eſt outrager la vertu. Il ne s'enſuit pas neãtmoins que le Roy ne puiſſe & ne la doiue recognoiſtre. Cela s'eſt pratiqué de tout tẽps) & ſans ſortir de chez nous) d'où viennent tant d'Odres, de priuileges, de perrogatiues, de grands & aduãtageux tiltres de noſtre Nobleſſe que de la ſageſſe des ROYS qui ont voulu honorer les vertueux? Tout cela eſt bien de plus haut relief que de dõner penſions. Il y a donc en ceſte Theſe generalle (comme parlent les

Clercs)vne explicatiõ essentielle. *Que c'est vne honte qu'il faille que le Roy donne des pensions à des gens de neant, qui n'ont iamais seruy, inutiles, vicieux, factieux; et plustost dignes de supplice que de gratification.* Voyons le reuers de la Medaille. Où sçauroient estre mieux employées les Pensions que pour ceux qui n'ont point de plus haut desir(apres la gloire de Dieu) que de seruir le Roy; que de mettre leurs biens & leurs vies pour sa Maiesté & par consequent pour l'Estat? Et il s'en trouuera parmy nostre Noblesse vn bon nombre de ceste marque N'est-ce pas aussi la plus volontaire & la plus genereuse du monde? Pleust à Dieu qu'elle fust plus sage. C'est vne Niche où les compatriotes & les Estrãgers ont placé vne statuë de la Temerité, pour a accuser la faulse imagination qui la transporte & la rend miserable par les querelles.

Pour retourner à nostre These voilà donc le vray sens de ces parolles: Car autrement ce seroit parlé auec trop d'importance. Disons, que cela touche plus au Tiers Estat qu'à la Noblesse, parce qu'il a plus de pensions qu'elle. Il y a tant de Nobles qui ne sont pas à la Rose (nouuellement imprimez que c'est pitié. Ainsi ne faut pas se pointer la dessus, & forger des interpretatiõs chimeriques. Le cœur est le premier viuant & le dernier mourant. Que fairoit

le

la foye sans luy? Mais disons aussi que sans les esprits naturels les vitaux ne pourroient subsister. Il est indubitable que la Noblesse est le cœur de cest Estat, aussi a elle tant de grands priuileges sur le commun : Mais voicy vne surbarbade à l'insolence: ce n'est pas pour elle seule, c'est pour le bien public.

Il y a vn autre point dont ons'est piqué cõtre le Tiers Estat: *Que la Noblesse se rẽde capable d'exercer les charges de la Iustice.* Exẽples alleguez là dessus de Charlemagne, & autres Empereurs & Roys de France. En general cela se peut dire pour l'auenir. Interpretons sans passiõ: il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait quantité de gentilshõme au Royaume capables de ces charges en toutes les façons qu'on les sçauroit prendre. Nos Seneschaux anciennement iugeoient & n'auoyent point de Lieutenant (si ce n'est en leur absence) & la Iustice estoit entre les mains de la Noblesse. Loy expresse qu'on voit encore au Tresor. *Que nul de robe longue ne puisse exercer la Iustice et estre iuge.* Le Latin de ce tẽps là (dit Frere Guillaume) n'estoit pas si friãd que celuy du nostre, mais ceux qui le parloient estoient plus gens de bien. Ils n'a uoient pas la Rhetonique si mignarde & si atifée, ouy bien la conscience meilleure. Ie dis pour necessaire de cela, que ceste grande & si vtille action ne consiste pas tant à sçauoir beaucoup de Latin

que d'auoir ceste preci use piece de la bonne Conscience, si rare en ce Temps, auec vn bon sent & sçauoir les principales loix & les Coustumes du Pays. D'ailleurs, Si on regarde parmy ceux qui administrent la Iustice on y en trouuera des trois pars les deux qui ne sçauent pour tout que la Loy. *Qui potest capere capiat.* Ainsi donc Messieurs des Estats en ces deux propositions (selon nostre pauure iugement) il n'y a rien dequoy la Noblesse se doiue offencer, & certes c'est trop debile de parler d'esperons, de laquais &c. Le mespris est vn foible instrument pour vne bonne intelligence sans laquelle il n'y sçauroit auoir vne estroite vniõ qui doit estre la premiere roue de ceste grande Machine. Ce n'est pas le moyen de remedier aux maux de l'Estat que de se diuiser. Quand quelqu'vn a mal à vn bras auquel il a faict mettre vn apareil si l'autre l'arrache il n'y a pas moyen de guerir, mais a vostre aduis si luy mesme ne s'en resentira pas auec tout le corps? Voulez-vous que ie vous parle à la frãche marguerite, Messieurs de la Noblesse vous estes dignes de reproche & on vous a donné là vne sbtilade à propos. Il est vray qu'il y a plusieurs Seigneurs & Gentils-hommes doctes, voires tres-doctes, de bon sens, capables de toutes grandes administratiõs, mais c'est le petit nombre, & il y en a tant d'autres

esloignez de ce port. Quand on oit ordinairement vomir des parolles sales & puantes, blaspheme le Nom de Dieu detestablement, qu'on voit passer les nuicts à brelander & les iours à faire retentir vn Tran, Tran, se precipiter au peril & se couper la gorge pour vne vieille lanterne, somme embrasser mil autres actions ou indignes ou inutiles auec transport quel nom voulez vous qu'on donne à telles gens il me semble que celuy de Iuges & de Magistrats qui est si graue & sacré ne seroit pas bien à son iour de ce costé là. A ce compte le mespris nait de vos deportemẽs, En passant c'est vne petite Remonstrance tacitement, & aduertissemẽt au Lecteur de faire mieux à l'aduenir. Cependant le Tiers Estat acorde libremẽt que les offices de Iudicature ne soiẽt plus venaux. Desire que la Noblesse suiuant son antienne possession exerce la Iustice & de bon cœur luy donnera l aduantage. Mais elle doit aussi trouuer bon que la carriere de l'honneur & des charges en la Iustice soit libre & ouuerte à la Vertu, à l'Experience, à la Capacité, ô glorieux combat si vous autres faisiez à qui mieux mieux. ô la belle Emulation! Loüable Contraste où chasqu'vn tasche de s'aduantager sur autruy. Comme quoy? par force, par Tirannie? Non, mais par pieté, par Iustice, par prudence & en fin par toutes sortes de Vertus,

Aux autres Combats c'eſt honte d'eſtre vaincu : En ceſtuy-cy c'eſt vne grande gloire , en ceux-là demeurer derriere eſt reproche, en ceſtuy-cy aler apres l'imitation des plus parfaicts eſt touſiours loüable & de haut prix. Les Caddets de ceſte ſorte n'ont point honte d'eſtre ſurpaſſez des Aynez & ce ſont bien d'autres gens que ceux dont ſe faſchoit l'autre iour. Toutes les Coronnes aux ieux Olympiques n'eſtoyent pas eſgalles , mais elles eſtoyent toutes honorables.

L'autre iour ſur la coſte de la Mer en Poictou ie vis vn vieux Batiment , vne vielle Nauire & vn vieux Arbre. Quantité de gens trauailloient à ces trois auec tant de peine , tant d'induſtrie à couurir , clouër apuyer qu'en fin ils renouuellerent & affermerent tout. A propos mon Pere grand diſoit qu'il ne failloit qu'vne bonne racine pour empeſcher la cheute d'vn gros arbre , Il ne faut point que ie face de rapport de ces trois pieces à ce qui eſt de l'Eſtat, Vous entẽdez bien ces Analogies & proportions , Nos miſeres ſont aſſez cogneuës & certes ſi ſont bien leurs cauſes principales; Les femmes & les petits enfans en chafourrent le parchemin. Portés vous donc vertueuſement en ceſte excellente œuure tous d'vn commun accord pour le bien de tous en general & de chaſqu'vn en particulier & que craignez vous?

Puis que leurs Maieſtez ne reſpirent que le biẽ de l'Eſtat & leur Conſeil n'a point d'autre but à quoy tiendra-il que nous ne recueillons bien toſt le fruit de nos Eſperance; Acquitez vous de voſtre Deuoir en Equité de Conſcience, autremẽt nous tiendrons nos Eſtats & nos grãds iours & il y en a qui s'en repentiront, S'il arriue que les Montaignes enfantẽt (comme nous en auons quelque opinion) Les rats ne fairont plus à barres dans vos Greniers: Car ils ne hantent point les vuides & croyez que les meſmes tempeſtes qui nous menacent vous acablerõt. Vous eſtes dans le meſme Nauire, de meſme maiſon & branche de meſme arbre. Quand le gouuernail ſera rompu, les fondemens ſapes & les racines arrachees iugez s'il y aura moyẽ de vous garentir du naufrage, des ruynes & de la cheute effroyable. C'eſt a vous a y ſonger pour vous, pour nous, pour tous. On ne ſe trouue pas ainſi tous les ans ſur le trotoir. Ne perdez point l'occaſion, ſouuenez-vous du Paintre qui par hazard rencontra ce qui eſtoit denié ſon induſtrie & à l'art: Nous ſommes à la veille de plus de maux que vous ne penſez. Souuenez-vous auſſi que les Payſant ont vn grand aduantage ſur vous, qu'ils beſchent gaillardement à la Vigne, labourant la Terre & que vous auriez auſſi mauuaiſe grace à ce

mestier qu'eux à dancer: Mais sur tout sçachez qu'il y en a vn la haut a qui vous rendrez compte de nos larmes & de nos sueurs & que vous ne rirez pas tousiours.

F I N.